



Responsabilité associatif

Par Allan

Bonjour,

Je suis président d'une association sportive de basket ball.

il y a 3 moi de cela, un Adhérent de mon club est parti regarder une rencontre de basket opposant 2 club voisin . Ce dernier a la fin du match est allé attrapé l'arbitre et lui a fait des menace. Aujourd'hui la fédération de basket ball demande a notre club de payer les amendes suite a l'ouverture du dossier de discipline concernant l'adhérent de mon association, or les menace qui on été faite par on adhérent on été faite durant un match qui n'avait pas lieu dans notre salle et ou aucune équipe de notre association été présente, cette personne est allé voir le match d'elle meme. Je voudrais savoir si i lest logique que la Federation de basket ball nous demande de payer les amende imputé a cette adhérent? sachant que nous ne pouvons pas suivre tous les adhérent dans leur moindre fait et geste tout au long de l'années donc est ce normal que la responsabilité en vienne a mon association?

Merci d'avance